

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **L'EU IPO SOUTIEN LE RENFORCEMENT ET LA PROTECTION DES VARIÉTÉS VÉGÉTALES DANS L'ESPACE DE L'OAPI**

Abidjan, le 8 avril 2025 — L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), dans le cadre de son projet de coopération en propriété intellectuelle (AfrIPI), en collaboration avec l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), organise du 8 au 10 avril 2025, à Abidjan, un atelier de formation concernant les collections de référence et les outils de gestion des bases de données des variétés végétales.

L'atelier s'adresse aux centres accrédités de recherche et d'examen des variétés végétales dans les pays membres de l'OAPI, en s'appuyant sur les précédents efforts techniques visant à établir des collections de référence dans les quatre centres d'examen DHS (Distinction, Homogénéité et Stabilité) de l'OAPI, à savoir: le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) de la Côte d'Ivoire, l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) du Burkina Faso, l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) du Cameroun et l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA). Il répond à un besoin crucial de garantir aux acteurs du secteur agricole un accès à des semences et variétés végétales de haute qualité, en assurant un matériel végétal fiable, bien documenté et protégé par un système efficace de protection des variétés végétales.

Durant trois jours, cet atelier réunira des experts de l'OAPI, de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), ainsi que des représentants des centres d'examen DHS et d'autres acteurs régionaux, offrant ainsi une plateforme dynamique d'échange entre spécialistes africains et européens pour permettre le partage des connaissances, d'harmoniser les méthodologies et de renforcer la coopération en matière de protection des variétés végétales. L'activité permettra également d'aborder les défis majeurs dans ce secteur en proposant des solutions adaptées à chaque région. Au cours de la formation, les participants auront également l'opportunité de visiter le Centre National de Recherche Agronomique de la Côte d'Ivoire et de mettre en pratique certaines expérimentations, enrichissant ainsi leurs connaissances par une approche concrète et de mise en situation.

Il convient de relever que l'accès à des semences de qualité constitue un challenge primordial pour les États membres de l'OAPI, impactant la production et la chaîne de valeur agricole. Dans cette perspective, l'OAPI a mis en place un système de protection des obtentions végétales en 2002, conformément à l'Annexe X de l'Accord de Bangui, entré en vigueur en 2006. Les variétés végétales protégées doivent être nouvelles, distinctes, homogènes, stables et officiellement dénommées. L'examen technique DHS est réalisé par des institutions accréditées désignées par l'OAPI pour tous les États membres.

## **À propos d'AfrIPI**

AfrIPI est un projet pionnier de coopération en matière de propriété intellectuelle qui engage une action conjointe entre l'Union européenne et l'Afrique pour stimuler le commerce intra-africain et faciliter les investissements Afrique-Europe pour la croissance économique et le développement durable. Le projet est cofinancé par la Commission européenne, par l'intermédiaire de la direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA), et par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Il est mis en œuvre par l'EUIPO, en partenariat avec des institutions régionales et nationales Africaines, notamment la Commission de l'Union africaine (CUA), l'OAPI et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

Pour plus d'informations: [www.afripi.org](http://www.afripi.org)

## **À propos de l'OAPI**

L'OAPI est une organisation africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle est constituée de dix-sept États membres: le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

L'OAPI a pour mission, entre autres: d'assurer la protection et la publication des titres de propriété industrielle; d'encourager la créativité et le transfert de technologies par l'utilisation des systèmes de propriété industrielle; de rendre l'espace juridique attractif pour l'investissement privé par la création des conditions favorables à l'application effective des principes de la propriété intellectuelle; de mettre en œuvre des programmes efficaces de formation pour améliorer les capacités de l'OAPI à offrir des services de qualité et de créer les conditions favorables à la valorisation des résultats de la recherche et à l'exploitation des innovations technologiques par les entreprises nationales.

Pour plus d'informations: [www.oapi.int](http://www.oapi.int)